

FICHE OPÉRATIONNELLE

**VACCINATION ANTICOVID
À L'OFFICINE**

FICHE OPÉRATIONNELLE

LES ÉTAPES

LA PRÉPARATION DE L'ACTE DE VACCINATION

L'objet de cette fiche est de favoriser l'efficacité de l'acte et sa sécurisation.

LES VACCINS À DISPOSITION ET LEURS RECONDITIONNEMENTS

L'objet de cette fiche est de définir les caractéristiques de stockage et d'utilisation des vaccins à disposition des officines.

LA VACCINATION

L'objet de cette fiche est de gérer, faciliter, et sécuriser l'acte vaccinal

DOCUMENTER LA VACCINATION

L'objet de cette fiche est de déterminer les critères d'une documentation de l'acte vaccinal.

LES INFORMATIONS SONT APPELÉES À ÉVOLUER EN CAS DE DOUTE SE REPORTER AUX INFORMATIONS DE LA DGS, DE L'ORDRE DES PHARMACIENS, DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ...

DATE DE PREMIÈRE RÉDACTION : 13 FÉVRIER 2021

MISE À JOUR : 31 MARS 2021

LA PRÉPARATION DES ACTES

CONSEILS



S'assurer

- De la connaissance des risques de contamination et du respect des gestes barrières par l'ensemble de l'équipe officinale
- De l'habilitation et de bonnes pratiques des gestes de protection, de vaccination
- De la qualité des doses livrées et du matériel nécessaire à l'injection



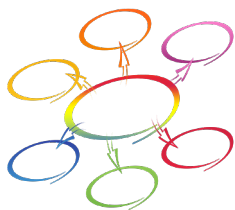
À prendre en compte

- Les obligations de confidentialité
- Les spécificités du local et des moyens à mettre en œuvre pour limiter le risque de contamination (distance, capacité d'aération, point d'eau, support de dépose des moyens nécessaires à la vaccination, moyen de décontamination...)
- Les limites opérationnelles de la pratique de l'acte (capacité de réception, constitution d'une file active minimum, stock minimum de matériel de vaccination...) et de la gestion des déchets



Outils

- Affiche ou autres moyens de communication permettant la constitution d'une file active et l'information des limites de la vaccination à l'officine
- Matériel de protection et de décontamination
- Fiches explicatives de l'acte vaccinal et de la nature du vaccin (une destinée à l'équipe et une pour les personnes à vacciner) portant la date de mise à jour



Organisation

- Uniquement sur rendez-vous et/ou créneaux prédéfinis et pour un nombre minimum de personnes
- Mise en place d'un fléchage ou d'une organisation limitant au maximum les croisements entre deux personnes à vacciner.
- Port du masque et gel hydro alcoolique
- Transmission d'un autoquestionnaire préparatoire de l'entretien

FICHE OPÉRATIONNELLE

LA PRÉPARATION DES ACTES

POUR AGIR

- Prendre contact avec votre grossiste — répartiteur pour connaître les modalités de répartition et de distribution des doses.
- Définir les délais entre la commande et la réception des doses ; et les différences entre doses livrables et livrées.
- Connaître les critères d'éligibilités des personnes à vacciner et estimer le nombre de personnes potentiellement à prendre en charge.

Domaine	Critères de réalisation	Nature de l'action	Éléments mesurables
Inscription	L'équipe connaît les critères d'éligibilité.	Établir une vieille bibliographique des recommandations de la HAS et de la DGS et afficher les critères d'éligibilité.	Date des mises à jour de l'information communiquée à l'équipe
	Les capacités vaccinales de la pharmacie sont estimées de façon hebdomadaire.	Nombre de personnes affectées à la vaccination en fonction du nombre de doses injectables*	Nombre d'injections effectuées pour une tranche d'une heure par une personne habilitée et sur les trois jours suivants la livraison. Nombre de doses livrées vs livrables par semaine
	L'équipe connaît la dotation hebdomadaire et le stock en attente.	Fiche d'information hebdomadaire	Date des mises à jour de l'information communiquée à l'équipe
	Une date prévisionnelle est proposée à chaque personne qui souhaite se faire vacciner.	Fiche de connaissance des dates de commandes et de livraisons (à partir du jeudi de chaque semaine)	Écart entre date prévue et réalisée et entre heure de rendez-vous et prise en charge réalisée.
	Les pharmaciens inscrivent les personnes après vérification de l'éligibilité par le questionnaire et l'obtention du consentement.	Fiche récapitulative des obligations du pharmacien et/ou mise à disposition des portfolios édités par le Ministère de la Santé	Date de mise à jour des informations

* Une personne par flacon et adapter le nombre de vaccinateurs au nombre de flacons disponibles

LA PRÉPARATION DES ACTES

EN PRATIQUE

Des questions à se poser

- *Ai-je le matériel disponible pour l'injection du vaccin ?*
- *Puis-je assurer la traçabilité des doses préparées et injectées ?*
- *Ai-je limité les risques de contamination et maintenu les conditions d'asepsie ?*
- *Combien de temps et d'effectifs puis-je attribuer à cette tâche (déterminer les priorités accordées à d'autres actes) ?*

Selon l'organisation mise en place

Un vaccinateur peut réaliser entre 2 et 3 injections par heure, soit pour injecter la totalité d'un flacon de 10 à 11 doses la durée totale de la vaccination se situe entre 3 et 5 heures.

Au 7 avril 2021 le nombre de flacons disponibles est de deux par pharmacie.

Pour un flacon par jour utilisable pendant au maximum 6 heures après la rupture de la chaîne du froid, l'établissement de la liste d'inscription peut se faire en début de semaine jusqu'au mercredi inclus.

Une liste de 12 à 15 personnes par flacon livré soit la prise de 10 rendez-vous avec la possibilité d'avoir une à deux personnes en attente d'un désistement semble optimale.

Pour éviter des risques de perte, il est conseillé d'affecter un seul vaccinateur à l'injection des 10 à 11 doses d'un flacon.

FICHE OPÉRATIONNELLE

LES VACCINS À DISPOSITION ET LEURS RECONDITIONNEMENTS

POUR AGIR

- Afficher les protocoles de réception et d'utilisation des vaccins
- Tenir un échéancier des livraisons
- Tenir un stock des doses (entrées - sorties - reconditionnement) et du matériel nécessaire
- Créer et afficher une fiche de réception et de conservation des multidoses
- Créer et afficher une fiche de préparation des doses unitaires
- **Rappeler les conditions du respect de la chaîne du froid lors de la délivrance des doses aux médecins**

Domaine	Critères de réalisation	Nature de l'action	Éléments mesurables
Réception des doses	L'équipe connaît les critères de maintien de la chaîne du froid, de manipulation et les éléments permettant de distinguer les caisses prioritaires.	Prise en charge prioritaire des flacons, selon les conditions de manipulation puis des médicaments de la chaîne du froid	Durée de manipulation et priorité accordée au flacon
	Les arrivages selon les type de vaccins (vecteur viral - ARN messenger) sont bien différenciés.	Définir les conditions de stockage (zonage, dimension nécessaire, classement par date d'expiration...)	Nombre et fréquence des erreurs de classement
	L'équipe a défini les moyens de différencier, vérifier et de stocker les flacons à délivrer aux médecins volontaires	Informar les médecins de l'arrivée du ou des flacons qui lui sont destinés et des conditions de transport, de stockage et d'utilisation	Nombre de flacons non attribués ou non délivrés
Conformité du stockage et d'utilisation des différents vaccins	L'équipe connaît la différence entre délais et conditions de stockage et délais et conditions d'utilisation.	Horodater la rupture de la chaîne du froid et l'heure limite d'utilisation sur chaque flacon.	Nombre de doses perdues
	Les pharmaciens vaccinateurs connaissent les différences de mode de préparation entre les vaccins AstraZeneca, Pfizer BioNtech et Moderna	Affichage du mode d'emploi des différents vaccins	Durée de mise en œuvre d'un flacon

FICHE OPÉRATIONNELLE

L'ACCUEIL DES PERSONNES À VACCINER

POUR AGIR

- Disposer d'un questionnaire d'éligibilité conforme
- Avoir à sa disposition une brochure d'informations conforme aux critères d'une information loyale
- Valider la conformité et la véracité des réponses

Domaine	Critères de réalisation	Nature de l'action	Éléments mesurables
Éligibilité	Choix du moment de réalisation de la vérification : lors de l'inscription ou avant l'injection	Prise en compte des difficultés de réalisation et de la durée de l'acte vaccinal	Nombre de personnes ne se présentant pas au rendez-vous Durée moyenne de l'acte vaccinal Nombre de personnes vaccinées
	Le pharmacien utilise le questionnaire et vérifie la compréhension et la qualité de l'information transmise par le patient.	Connaissance des questions et des contre-indications (pathologies de la coagulation et des personnes à risque anaphylactiques)	Nombre d'injections hors priorisation (possible pour éviter les pertes de doses)
	Le pharmacien connaît et comprend l'importance des critères de priorisation	Affichage régulier des DGS urgent	Date des informations communiquées et affichage dès réception surlignée les dates d'application
Recueil du consentement	Choix du moment de réalisation de la vérification : lors de l'inscription ou avant l'injection	Prise en compte des difficultés de réalisation et de la durée de l'acte vaccinal	Nombre de personnes ne se présentant pas au rendez-vous Durée moyenne de l'acte vaccinal Nombre de personnes vaccinées
	Le pharmacien assure la conformité et l'impartialité de l'information	Savoir prendre en compte les capacités de compréhension de la personne (se reporter au portfolio vaccination anticovid pour les professionnels de santé sur le site du ministère de la Santé)	Nombre de refus de la vaccination
	Le pharmacien pose une question fermée qui ne laisse aucun doute sur la volonté de se faire vacciner et garde une trace (date et heure de l'acceptation).	« Avez-vous bien compris les informations que je vous ai données et êtes-vous d'accord pour que je vous vaccine ? »	Nombre de refus de la vaccination

FICHE OPÉRATIONNELLE

L'ACCUEIL DES PERSONNES À VACCINER

EN PRATIQUE

Critères de succès

- Favoriser la constitution de files actives
- Créer un parcours de soin qui évite tout croisement ou rassemblement
- Limiter les risques de contamination
- Favoriser le téléchargement et l'utilisation de l'application TousAntiCovid

Les outils

- Affiche
- Leaflet d'information
- Fiche de suivi

LA VACCINATION

CONSEILS



S'assurer

- Des compétences et habilitations des pharmaciens
- Que l'espace de confidentialité est suffisamment aéré et spacieux pour pratiquer la vaccination dans les conditions adéquates de sécurité.



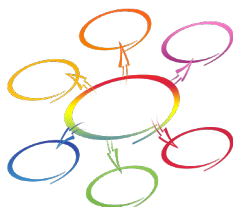
À prendre en compte

- Les besoins réels en matériel de protection
- Le niveau d'anxiété de la personne à vacciner
- Le nombre de sièges nécessaires à la durée de surveillance de 15 minutes



Outils

- Questionnaire
- Seringue 1 ml pour injection IM; alcool à 70° ou autres antiseptique, compresse et pansement; masque chirurgical ou FFP2 ; gants à usage unique, vérucide norme 14476 et lingettes et gel hydroalcoolique (ou savon si point d'eau), sac et contenant DASRI
- Bon éclairage



Organisation

- Définir un plan de déplacement évitant les croisements
- Limiter au maximum le temps d'attente
- Poste informatique dans le local de vaccination relié à une imprimante pour la délivrance d'un certificat d'inscription et de vaccination

POINTS DE VIGILANCE :

LE VACCIN SE PRATIQUE UNIQUEMENT PAR INTRA MUSCULAIRE

DOCUMENTER LES RÉACTIONS POST VACCINAL

LES OBLIGATIONS DE PHARMACOVIGILANCE

DÉSINFECTER LA ZONE DE VACCINATION ET SON ENVIRONNEMENT

RESPECT DES 6 HEURES APRÈS RUPTURE DE LA CHAÎNE DU FROID

FICHE OPÉRATIONNELLE

LA VACCINATION

POUR AGIR

- La vaccination doit se pratiquer sans précipitation dans le deltoïde
- Éviter le bras le plus utilisé (bras droit pour un droitier)
- Injecter le vaccin à température ambiante, à 90° sans pli cutané et en tendant la peau (IM stricte)

Domaine	Critères de réalisation	Nature de l'action	Éléments de mesure
Gérer les rendez-vous	L'équipe sait comment éviter l'attente des patients sur rendez-vous	Déterminer la durée de l'acte : – prise en charge et récupération du consentement éclairé : 5 minutes (sauf si pratiqué lors de la prise de rendez-vous) – injection : 1 minute – détermination du rendez-vous pour la deuxième injection et rappel des limites de la protection de la première injection : 1 à 2 minutes. Soit un rendez-vous toutes les 10 - 20 minutes sans prise en compte des 15 minutes de surveillance .	Durée moyenne de l'attente Durée moyenne de l'acte vaccinal
Faciliter la vaccination	L'équipe a informé les personnes à vacciner des moyens pour faciliter l'acte vaccinal et limiter les effets secondaires.	Conseiller les vêtements ou sous-vêtements à manche courte Prendre en compte le temps de déshabillage — habillage de la personne à vacciner.	Durée moyenne de l'acte vaccinal
	Les moyens d'améliorer le confort et la sécurité de la personne vaccinée sont mis en oeuvre	Qualité de l'assise Éviter de vacciner après le repas Prendre en compte l'anxiété	Satisfaction des personnes vaccinées
Sécuriser l'étape de post vaccination	L'équipe connaît la nécessité de la durée de surveillance de 15 minutes	Maintien d'une personne de l'officine à une distance permettant de secourir immédiatement	Nombre d'irrespect du temps d'attente et/ou de la position assise post vaccinale
	L'équipe connaît les signes des incidents post vaccinal et sait réagir	Avoir à disposition la mallette de premier secours	Nombre d'incidents post vaccinal documenté et/ou adressé aux plateformes de pharmacovigilance
	Le vaccinateur informe la personne des effets secondaires de la vaccination et des moyens pour les limiter	Disposer d'une fiche d'information	Niveau d'autonomie du patient Retour d'expérience patient

DOCUMENTER LA VACCINATION

CONSEILS



S'assurer

De l'accès à toutes les plateformes d'information, de commande, d'inscription et de documentation mise à disposition par l'ARS et sur ameli. fr
De la confidentialité des informations recueillies
De la liste complète des informations à recueillir



À prendre en compte

La durée nécessaire à la documentation des plateformes, de création et de remise des documents à la personne à vacciner ou vaccinée



Outils

Poste informatique et performance de la liaison Internet
imprimante



Organisation

Intégrer les durées de création des documents à destination des organismes et des personnes à vacciner ou vaccinée
Définir le délai minimum et maximum entre deux injections (sauf pour le vaccin Janssen)

FICHE OPÉRATIONNELLE

DOCUMENTER LA VACCINATION

POUR AGIR

- Sécuriser le stockage des informations recueillies et adresser aux plateformes de déclaration
- Assurer la preuve de l'obtention d'un consentement éclairé (remise de document, date et heure de l'accord oral...)
- **Documenter les incidents post vaccinale et si nécessaire les déclarer auprès de la pharmacovigilance**

Domaine	Critères de réalisation	Nature de l'action	Éléments mesurables
Déclaration	Le vaccinateur se connecte avec les plateformes de déclaration	Identifiant de connexion à jour	Nombre et type d'incidents de connexion
	Le vaccinateur remplit les formulaires avec les informations nécessaires et sait retrouver les informations de la personne à vacciner déjà documentées	Connaissance du NIR, adresse... Toutes informations nécessaires à une prise de contact rapide de la personne à vacciner ou vaccinée	Nombre et type d'incident de documentation ou de perte de données
	Le vaccinateur garde une trace des formulaires mis à jour et des déclarations	Impression en deux exemplaires de tout document partagé avec la personne vaccinée	Nombre de dossiers incomplets ou absents
Conformité de l'acte vaccinal	Le vaccinateur réunit toutes les informations nécessaires à la démonstration de la conformité de l'acte vaccinal	Fiche récapitulative (dates et heures des différentes étapes et plus particulièrement durée de surveillance, numéro de lot du flacon, date et heure d'ouverture et de ponction de la dose...)	Nombre de fiches incomplètes ou absentes
En cas d'incident	L'équipe décrit précisément les signes d'alerte qui ont amené à une intervention médicale voire à l'administration après avis médical d'un médicament	Établissement d'un dossier circonstancié en vue d'une déclaration de pharmacovigilance	Nombre d'incidents déclarés